



Objectif EGA PRO - QVT

Agir pour l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail

Parcours collectif d'accompagnement pour les structures de l'ESS en Bretagne - Octobre 2021 à mai 2022

Mixité des métiers, articulation des temps de vie, santé au travail, qualité des emplois, parcours professionnels... : les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) font face à de nombreux enjeux liés à l'égalité professionnelle femmes-hommes et à la qualité de vie au travail (QVT).

Fortement impactées par la crise sanitaire, ces deux dimensions sont aussi des leviers pour accompagner une reprise durable des activités en combinant amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des équipes et performance globale des organisations.

La Cress Bretagne, l'Aract Bretagne et l'UDES lancent un projet pilote en Bretagne pour :

- > développer et soutenir des démarches pérennes en faveur de l'égalité professionnelle et la QVT au sein d'organisations de l'ESS, que leurs équipes soient mixtes... ou pas !
- > susciter l'émergence de nouvelles pratiques, diffuser des outils et méthodes adaptées aux structures de l'ESS, quel que soit leur effectif

**Vous êtes une structure de l'ESS bretonne de moins de 50 salarié.e.s ?
Participez à ce parcours d'accompagnement collectif pour mettre en œuvre dans votre organisation des actions alliant égalité professionnelle, qualité de vie et santé au travail !**



MODALITÉS

Le parcours articule :

- > 5 jours (soit 35h) de **formation et d'échanges de pratiques** collectifs
- > Des **travaux inter-sessions** menés par chaque structure, dans une logique participative et **avec un appui individualisé** (2,5 jours/structure)

PUBLIC CIBLE

Structures de l'ESS de moins de 50 salarié.e.s (adhérentes aux OPCO Cohésion sociale, AFDAS et Opco Santé)

Participation d'un binôme paritaire par structure : un.e représentant.e de la direction (élu.e ou salarié.e), un.e représentant.e des salarié.e.s

Pour les structures de moins de 10 salarié.e.s, la participation d'une seule personne est possible.

Pas de pré-requis de connaissances, mais un engagement de la direction dans un projet d'actions en faveur de l'égalité professionnelle.

Le groupe sera limité à **4 structures**.

INTERVENANT.E.S

Le parcours sera animé par Elisabeth Dewanckel, chargée de mission à l'Aract Bretagne (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), avec des interventions de l'UDES (Union des Employeurs de l'Economie Sociale et solidaire).

DATES ET LIEUX

Les 5 journées de formation sont prévues les 21 octobre 2021, 18 novembre 2021, 27 janvier 2022, 3 mars 2022, 2 juin 2022.

Les lieux seront définis en fonction des structures participantes (possibilité de lieux tournants selon les localisations des structures).

PRISE EN CHARGE

Les coûts pédagogiques des 5 journées de formation et de l'accompagnement de l'Aract sont pris en charge par les partenaires de l'action.

La rémunération des stagiaires pendant les temps de formation reste à la charge de chaque structure.

INFORMATION ET INSCRIPTION

Anne Poterel Maisonneuve
Cress Bretagne - 07 72 45 54 34
apoterel-maisonneuve@cress-bretagne.org

Elisabeth Dewanckel
Aract Bretagne - 06 42 80 68 72
e.dewanckel@anact.fr



Ce parcours d'accompagnement est proposé par :



Avec le soutien de :



LES OBJECTIFS

Acquérir des connaissances, savoir-faire, outils et méthodes pour faire progresser l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail dans sa structure, en prenant en compte le contexte et les problématiques spécifiques des structures participantes.

LE PARCOURS

Jour 1 – Acquérir des notions clés, engager la démarche d'action

- > Comprendre les notions clés et les liens entre égalité professionnelle, QVT et santé au travail.
- > S'approprier des premiers outils pour une démarche d'action dans sa structure.

Jour 2 - Préparer la dynamique de travail interne, engager l'état des lieux

- > Se mettre en situation pour sensibiliser les parties prenantes.
- > Expérimenter des méthodes pour réaliser un état des lieux égalité professionnelle.

Travaux inter-sessions - Mobiliser en interne et réaliser l'état des lieux égalité professionnelle de sa structure

- > Sensibiliser les parties prenantes (gouvernance, salarié.e.s).
- > Réaliser l'état des lieux avec le groupe de travail interne.

Jour 3 - Préparer l'expérimentation sur un/des objectifs de progrès prioritaires

- > Partager les états des lieux réalisés entre structures.
- > Connaître les domaines d'actions en matière d'égalité professionnelle et QVT et les relier à l'accord multi-professionnel « Egalité professionnelle dans l'ESS ».
- > Identifier des objectifs de progrès pour sa structure.
- > Préparer un support de communication interne.

Lancer une dynamique d'actions dans son organisation, en bénéficiant des échanges d'expériences de structures engagées dans la même démarche et d'un appui individualisé.

Travaux inter-sessions - Valider les objectifs de progrès prioritaires et produire des propositions d'actions pour sa structure

- > Compléter / valider les objectifs et axes de progrès prioritaires.
- > Produire, avec le groupe de travail, des propositions d'actions pour ces priorités.
- > Communiquer en interne sur l'avancement de la démarche.

Jour 4 - Partager l'avancement des travaux et préparer le plan d'actions

- > Partager les travaux réalisés et retours d'expériences entre structures.
- > Formaliser les plans d'actions.
- > Zoom sur une ou des thématiques en lien avec les objectifs prioritaires de progrès des structures.

Travaux inter-sessions - Compléter et engager la réalisation du plan d'actions de ma structure

- > Compléter / valider le plan d'actions avec le groupe de travail.
- > S'impliquer dans l'engagement de premières actions et dans la communication en interne.

Jour 5 - Partager les réalisations et les expériences entre structures - bilan avec les partenaires de l'action



Images : freepik.com